



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS

SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, **M SEBASTIEN LAGARDE**

agissant en qualité de **conseiller clientèle** des professionnels

du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de **250,00** euros
(**DEUX CENT CINQUANTE €**) (*Lettres et chiffres*)
par chèque(s) / virement (s) (*) émis par

Madame SARMINI MAHALINGAM

Né(e) le **22/01/99** à **NADDANKANDAL**
et demeurant

140 AVENUE DE LA MARNE
93800 EPINAY SUR SEINE

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) **A & M alimentation générale**
société **SARL** (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

25 RUE DE NEUILLY
92110 CLICHY

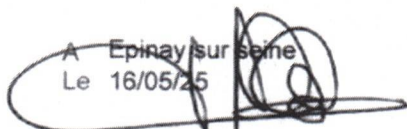
pour être portée au compte spécial intitulé : « Société **A & M alimentation générale** en formation /
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Epinay sur Seine
Le 16/05/25



(*) rayer les mentions inutiles



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS

SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, **M SEBASTIEN LAGARDE**
agissant en qualité de **conseiller clientèle des professionnels**
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de **250,00** euros
(**DEUX CENT CINQUANTE €**) (*Lettres et chiffres*)

par chèque(s) / virement (s) (*) émis par

Monsieur Piratheepan MAHALINGAM

Né(e) le **20/01/89** à **YOGAPURAM**
et demeurant

140 AVENUE DE LA MARNE
93800 EPINAY SUR SEINE

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) **A & M alimentation générale**
société **SARL** (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

25 RUE DE NEUILLY
92110 CLICHY

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société **A & M alimentation générale** en formation /
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Epinay sur seine

Le 16/05/25

(*) rayer les mentions inutiles



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS

SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, **M SEBASTIEN LAGARDE**

agissant en qualité de **conseiller clientèle des professionnels**

du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de **500,00** euros
(**CINQ CENTS €**) (*Lettres et chiffres*)

par chèque(s) / virement (s) (*) émis par

Mademoiselle RAJITHA LOGANATHAN

Né(e) le **30/10/96** à **GELSENKIRCHEN**
et demeurant

SCRASSEH STR 12
COLOGNE

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) **A & M alimentation générale**
société **SARL** (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

25 RUE DE NEUILLY
92110 CLICHY

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société **A & M alimentation générale** en formation /
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Epinay sur seine
Le 18/05/25

(*) rayer les mentions inutiles